

Plateformes de livraison

Pour les mineurs, une course à l'argent facile



Pour le moment, les plateformes de livraison ferment plus ou moins les

Aider ses parents, se payer des chaussures ou le permis... Lycéens, voire collégiens, souvent de banlieue, sont de plus en plus nombreux à travailler illégalement pour Uber Eats, Stuart ou Deliveroo, au risque d'abandonner définitivement leur scolarité.

ENQUÊTE

Par **GURVAN KRISTANADJAJA** et **MARIE PIQUEMAL**

En plein cœur de Paris, n'importe quel soir de la semaine, aux alentours de 20 heures. Comme dans toutes les grandes villes mondialisées, la scène se répète: des dizaines de livreurs, à vélo ou scooter, reconnaissables à leur sac isotherme carré floqué du logo de la plateforme pour laquelle ils roulent, patientent entre deux fast-foods, les yeux rivés sur leur téléphone. Dans leur jargon, ils disent attendre que «ça sonne». Qu'Uber Eats, Deliveroo ou Stuart leur propose une course.

Quel âge ont-ils? Vingt-six ans en moyenne, affirme Uber Eats. De jeunes hommes pour la plupart, étudiants, immigrés récemment arrivés. Mais pas que. Dans le lot, on trouve aussi des ados, encore au lycée, voire au collège. Des visages ju-

véniles, comme celui d'Abdel (1), que ses «confrères» qualifient de «livreur expérimenté». «Cela fait déjà deux ans que je fais ça, j'ai commencé à 16 ans», fanfaronne-t-il. Pourtant, la règle est claire: Uber, Deliveroo et Stuart s'engagent à ne faire travailler que des autoentrepreneurs de 18 ans et plus. Mais à écouter les ados rencontrés près des Halles, place de la République ou ailleurs dans la capitale, l'interdiction n'est qu'une façade. Désormais majeur, Abdel a débuté en empruntant les comptes des «grands» de son quartier, Porte de Bagnolet. Variante: louer celui d'une personne via les réseaux sociaux. «Tout le monde fait ça. Dans mon groupe de potes, on est quatre ou cinq à avoir commencé à 15 ou 16 ans», assure Abdel, croisé entre un McDo et un KFC, dans le XX^e arrondissement. «Je peux faire jusqu'à 600 euros par semaine les bonnes périodes», raconte-t-il, ajoutant avoir levé le pied, comme

s'il répondait ce que l'on voulait entendre dans sa bouche.

DÉCONNECTÉ

La plupart commencent par des remplacements, livrent quand ils ont un trou dans leur emploi du temps scolaire, se contentant de courses près du lycée. Puis c'est l'engrenage: les soirées, les week-ends ou les vacances à temps plein. Abdel assure être raisonnable par rapport à ses potes qui, eux, «sèchent le lycée pour bosser sur Uber Eats: ils disent que les cours, ça ne sert à rien». Lui qui tente de poursuivre une terminale S reconnaît tout de même que ses notes sont en chute libre depuis qu'il travaille: «C'est la catastrophe: au premier trimestre, j'avais 9 de moyenne. Là je pense que c'est pire...» Abdel se surprend surtout à être détaché de tout ça, comme si le fait de livrer l'avait un peu déconnecté du système scolaire: «D'habitude, quand j'ai des mauvaises notes, je pa-

nique. Là, non. C'est bizarre. Je me dis qu'au pire, je redoublerai...» Charlotte, 34 ans, prof de lettres-histoire dans un lycée pro de Seine-Saint-Denis depuis quatre ans: «Uber, c'est une plaie pour nous, ça attire nos élèves. Et certains tombent dans le piège.» Elle insiste sur le mot «piège» car «ç'en est un. C'est une manne qui semble facile, sauf que ça empiète sur leur scolarité, cela vient même en concurrence avec le lycée». Depuis un an ou deux, relate-t-elle, le phénomène s'accélère avec l'explosion des livraisons de repas, Uber Eats totalisant près de 15 000 livreurs et Deliveroo 11 000. Juste avant les vacances scolaires, l'un de ses élèves en CAP menuiserie, «Uberconverti», s'est fait renverser en scooter. «La fatigue a dû jouer. Entre les heures de cours et le travail le soir, ce n'est pas tenable», souffle Charlotte. Dans la salle des profs, c'est devenu un sujet: «On ne peut pas faire comme si cela n'existait pas. L'école doit s'adapter

aux réalités sociales.» En banlieue, une partie de la population se paupérise toujours plus, cherchant des solutions de survie financière. La livraison en est une.

«DONNANT-DONNANT»

Dans le lycée de la professeure, plus de 90% des élèves sont boursiers, «c'est notre réalité». Alors, il y a un mois, l'équipe pédagogique a décidé de tolérer les absences tôt le matin. Charlotte argumente: «L'idée, c'est d'être dans le donnant-donnant: on tient compte de leur situation et, en échange, ils font l'effort de tenir et de continuer leur formation jusqu'au bout.» Pour ne pas décrocher définitivement. CPE dans un lycée de Bobigny (Seine-Saint-Denis), Kamel Belkebla bondit: «Aménager les horaires? C'est hors de question. Cela voudrait dire qu'Uber et les autres remportent le match contre l'Éducation nationale. Ce serait la pire des choses.» Lui aussi évoque ces «ga-



yeux, partant du principe que les pratiques illégales des mineurs relèvent de la justice. PHOTO BENJAMIN POLGE. APJ. HANS LUCAS

mins, de plus en plus nombreux, qui s'endorment en classe». Et ce sentiment d'impuissance. «On n'a pas beaucoup de prise, reconnaît le CPE. Ils savent pertinemment qu'ils se font exploiter. Mais le principe de réalité l'emporte: c'est de l'argent facile, immédiat. Certains en ont besoin pour aider leurs parents, d'autres pour se payer de nouvelles chaussures ou le permis. Ceux-là, on essaie de les convaincre de l'importance de l'école. Mais on ne fait pas toujours le poids. Certains nous échappent. Et ils ne deviennent rien.»

Tout juste majeur mais livreur depuis plus d'un an et demi, un lycéen rencontré place de la République à Paris raconte: «Des amis font ça depuis longtemps. Le problème, c'est qu'ils ne peuvent plus s'en passer. Ils sont en galère de thunes depuis qu'ils sont petits et là, ils peuvent faire 500 euros en une semaine...» Le sentiment d'indépendance les attire aussi, explique un **Suite page 4**

«Ils ont deux fois plus de risques de redoubler»

Thierry Berthet, directeur du Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, regrette que le problème, qui touche surtout les mineurs de milieux défavorisés, ne soit pas plus pris en compte en France.

Directeur de recherche au CNRS, Thierry Berthet dirige le Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (Lest) à l'université Aix-Marseille. Pour lui, la France ne se donne pas tous les moyens de lutter contre ce décrochage scolaire en partie lié au travail des lycéens.

Des ados de 16-17 ans, et même parfois des collégiens, se lancent dans les plateformes de livraison. Combien sont-ils à travailler en dehors des cours ?

Il n'y a pas de chiffres officiels sur le travail des élèves. En France, on fait un peu comme si ce phénomène n'existait pas. C'est pourtant un vrai sujet. On trouve une seule enquête de terrain, menée en 2015 auprès de 3500 lycéens d'Ile-de-France par le cabinet BSA. Les résultats interrogent: un lycéen sur trois déclare avoir une activité rémunérée! Et près de 10% travaillent de manière continue toute l'année. Parmi les lycéens âgés de 18 ans et plus, la moitié ont un emploi.



INTERVIEW

Avec quelles conséquences ?

Ce n'est pas tant le fait d'avoir un emploi qui pose problème que les conditions de travail et l'intensité. A partir d'un certain nombre d'heures travaillées, les risques de décrocher à l'école augmentent. La recherche scientifique est unanime sur ce point. A petite dose, le travail peut avoir des effets positifs: le jeune gagne en autonomie, il est aussi plus responsable. Mais le travail peut aussi avoir des conséquences néfastes sur la scolarité. Les élèves qui ont un emploi rémunéré ont deux fois plus de risques de redoubler. Les écarts sont importants selon l'origine sociale. Les élèves de milieu populaire sont quatre fois plus nombreux que les autres à considérer que le travail nuit à leur assiduité et qu'il est préjudiciable au déroulement de leur scolarité. Au total, 63% des élèves de milieux défavorisés déclarent avoir un petit boulot, travaillent à «haute intensité», contre un tiers seulement des enfants de milieux favorisés. **Dans notre enquête, des professeurs racontent qu'emploi et scolarité entrent en concurrence...**

Oui, à partir du moment où il a un emploi occupant une partie importante de son temps, le jeune peut se poser la question de l'intérêt de continuer le lycée. Il se la pose d'autant plus quand il subit son orientation. Par exemple, quand il se retrouve en lycée professionnel, dans une filière qu'il n'a pas choisie. Chaque année, environ 100 000 jeunes (soit 9,8%) quittent le système scolaire sans qualification. Les conséquences sont lourdes. Il est très long et compliqué de raccrocher. Il se passe en moyenne vingt-huit mois entre le moment où il arrête l'école et où il se tourne vers la recherche d'une solution, comme les missions locales pour l'emploi.

Pourquoi le travail des jeunes n'est-il pas pris en compte dans les politiques publiques de lutte contre le décrochage scolaire ?

Nous sommes en retard en France. Peut-être parce que dans notre société, le travail est présenté comme un sésame. Il n'est pas aisé pour les politiques de soutenir l'apprentissage et l'alternance, et en même temps de dire aux parents «attention trop de travail nuit à la scolarité de votre enfant». Rappelons aussi que la lutte contre le décrochage scolaire est récente en France. Nous n'avons commencé à en parler qu'après les émeutes de banlieues de 2005, quand on a considéré que c'est parce que ces jeunes non qualifiés ne trouvaient pas de place sur le marché du travail qu'ils se rebellaient. La lutte contre le décrochage a d'abord été abordée sous un angle sécuritaire: les politiques ont été chapeautées à l'époque par le ministère de l'Intérieur! Ce n'est qu'en 2012, avec la loi de refondation de l'école, que le décrochage a été davantage pris en compte sous l'angle de l'éducation.

Y a-t-il des exemples à l'étranger dont la France pourrait s'inspirer ?

Au Québec, le sujet de la conciliation travail-études est pris très au sérieux. D'abord, ils l'ont objectivé: 55% de leurs 15-16 ans ont un travail. Une étude montre que ceux qui travaillent vingt heures par semaine se retrouvent à avoir des semaines de plus de soixante heures en ajoutant les cours et les devoirs! Les Québécois de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean notamment ont entamé une réflexion pour responsabiliser les

entreprises. Elles sont invitées à signer une charte s'engageant à libérer les jeunes pendant les périodes d'examens et à ne pas abuser sur les horaires de travail pour leur laisser le temps d'étudier. C'est un vrai axe de lutte contre le décrochage.

Recueilli par M.Pi.

Suite de la page 3 jeune docteur, dont la thèse porte sur le profil des livreurs. Pour pouvoir mener discrètement son enquête, il souhaite garder l'anonymat. «Le discours "je n'ai pas de patron au-dessus de moi" revient souvent, même si on est loin de tout cela dans les faits», explique-t-il. «Sans l'accès à l'application, ils ne peuvent rien faire. Ils ne sont pas indépendants et n'ont pas les droits des salariés», abonde Sarah Abdelnour, qui dirige le programme de recherche Capitalisme de plateforme à Paris-Dauphine. L'argument le plus fort, c'est la facilité avec laquelle les jeunes peuvent se retrouver sur le marché des livreurs, estime Kamel Belkebla, le CPE : «Avant, on travaillait mais ça se limitait aux colos ou à aider à décharger un camion le mercredi. Aujourd'hui, il suffit d'aller sur l'application et le lendemain, tu travailles.» Il soupire : «Ça fait de la peine. Uber fabrique de l'échec scolaire. Du moins y participe.»

FOURNISSEUR

Combien sont-ils, ces ados, à travailler la nuit dans les grandes villes? Il n'existe aucune donnée sur le travail des mineurs, indique le ministère de l'Éducation nationale. Le directeur de recherches au CNRS Thierry Berthet le déplore : «Il n'y a pas de chiffres officiels sur les élèves dans le secondaire (collège, lycée) qui travaillent. D'autres pays sont plus actifs», faisant signer des chartes aux entreprises pour qu'elles respectent les périodes d'examen et n'abusent pas sur les horaires (lire page 3). Car la recherche est formelle : le travail est un facteur avéré de décrochage. Environ 80 000 élèves sortent chaque année en France du système scolaire sans qualification. Livreur Deliveroo six jours sur sept depuis plus d'un an, Guillaume, la vingtaine, tente une estimation : «Il y a souvent des mineurs entre 16 et 17 ans. Un peu moins de 13-14 ans, j'ai dû en voir trois ou quatre en un an, mais je livre peu en banlieue, où ils doivent être les plus nombreux. Quand on les croise, on ne sait pas trop quoi leur dire, c'est bizarre. On a envie de leur conseiller de rentrer chez eux ou d'aller à l'école. Mais on n'ose pas.»

Un fournisseur de comptes à louer contacté sur Facebook (lire ci-contre) se montre bavard : «Sur 97 sous-loués ou créés chez Uber, Deliveroo et Stuart, je pense que 20 comptes environ étaient destinés à des mineurs.» Il se vante

«Quand on les croise, c'est bizarre. On a envie de leur conseiller de rentrer chez eux ou d'aller à l'école. Mais on n'ose pas.»

Guillaume livreur Deliveroo

d'en avoir récemment ouvert un pour un jeune de 13 ans : «C'est le plus jeune que j'ai fait. Ses parents ne savaient pas. Il voulait s'acheter des trucs sur Fortnite [un jeu en ligne à succès, ndlr]. Je lui ai ouvert un compte sur une banque en ligne moi-même. Ça lui a coûté 260 euros mais il doit gagner 100 euros par semaine aujourd'hui. Donc ça valait le coup.»

«STATS»

Pour le moment, les plateformes ferment plus ou moins les yeux, partant du principe que ces pratiques illégales relèvent de la justice. Régulièrement, ce sont les clients qui alertent. En juillet, le tweet d'un internaute avait fait parler dans le milieu. Il interpellait la plateforme, photo d'ado à l'appui : «Excusez-moi Uber Eats, c'est normal d'avoir un mineur qui livre vos commandes?» Début janvier, la plateforme a annoncé qu'elle durcissait ses conditions d'accès. «Des pratiques de location de comptes illégales nous ont été récemment signalées. Nous avons mis en place des processus de vérification que nous améliorons en permanence, avec notamment un système de reconnaissance faciale. Chaque coursier devra se prendre en photo pour se connecter à son compte», répond Uber à Libération.

La moins connue dans le paysage, Stuart, qui a été rachetée par le groupe la Poste, est la plateforme la plus prisée du moment par les ados. «Tous ceux qui veulent livrer dans l'illégalité commencent avec cette plateforme», raconte Abdel l'ancien. Contactés, ils n'ont pour le moment pas répondu à nos sollicitations. Également interrogée, Deliveroo a éludé la question des mineurs. Le fonctionnement de la plateforme est, lui, plus contraignant, et donc plus dissuasif pour les lycéens. Les livreurs ne peuvent pas travailler quand ils le souhaitent, ils doivent choisir à l'avance des créneaux horaires proposés par l'application... un choix qui n'en est pas vraiment un, car soumis, comme les autres, à un système de notation.

Adossé contre un arbre en attendant la prochaine commande, Romain, fraîchement majeur, reprend son souffle. Il brandit son bras pour montrer le portable scotché à son poignet à la façon des joggeurs du dimanche : «Le problème, c'est que les créneaux proposés dépendent de nos stats.» De quoi? Romain : «En fonction de nos résultats, on a le droit à plus ou moins de créneaux en semaine. Si on a de mauvaises stats, Deliveroo nous met au chômage technique.» Une fois, il a loupé trois créneaux. Verdict : privé de travail deux semaines. «Ils nous mettent la pression et se défaussent sur notre statut d'autoentrepreneur», analyse Romain. Sur son écran, trois notes. Taux de présence : 95%. Désinscription tardive à un créneau : 5%. Et participation aux pics de commandes, les soirs de week-end : 6 sur 12. Pire qu'un bulletin scolaire. ◀

(1) Le prénom a été modifié.



Les livreurs patientent souvent entre deux fast-foods, les yeux rivés sur leur téléphone. Dans leur jargon, ils

Le nouveau créneau des réseaux de faussaires

Le renforcement des contrôles par les plateformes et la multiplication des dénonciations par des clients poussent les mineurs à parfaire leur fraude avec l'aide de pros.

Quelques rapides recherches suffisent : Facebook abrite un vaste marché noir de comptes Uber Eats, Deliveroo et Stuart à louer. Chaque mois, des dizaines de messages sont publiés par des vendeurs ou acheteurs sur le

réseau, via des pages réservées aux coursiers. «Cherche un compte Uber Eats ou Stuart à louer», disait l'un d'eux fin avril. «Compte Uber Eats à louer. Prix : 35%. Horaires : mardi au dimanche de 18 heures à minuit. Pour personne sérieuse uniquement», postait un autre livreur. Le recours à ces plateformes de livraison ayant explosé ces dernières années, leurs besoins de main-d'œuvre sont exponentiels. Pour tenter d'y répondre au plus vite, les procédures d'inscription sont donc simplissimes. Résultat, «certains créent des comptes uniquement pour les louer, sans même ja-

mais livrer», raconte un ancien livreur Deliveroo. Sur Uber Eats par exemple, il suffit d'avoir le statut d'autoentrepreneur puis de remplir un formulaire en ligne. Une fois les documents transmis validés par la société, il n'y a plus qu'à récupérer le sac siglé de la marque pour commencer à livrer. «C'est la facilité d'inscription et l'absence de statut qui pousse à la fraude», regrette un autre coursier qui souhaite rester anonyme. Contacté, l'un de ces loueurs reconnaît utiliser le compte d'un cousin ancien livreur. «Je sous-loue le compte 120 euros par mois», explique-t-il. Impossible, en revan-



disent attendre que «ça sonne». PHOTO PQR. VOIX DU NORD. MAXPPP

che, de s'assurer qu'il reversera au livreur l'argent arrivé sur son compte bancaire une fois les courses réalisées, même s'il jure être honnête.

«**Réussite**». Ces combines sont surtout destinées à exploiter ceux qui ne peuvent pas avoir le statut d'autoentrepreneur : les sans-papiers et les mineurs. «*Il y a une espèce de hiérarchie dégueulasse qui s'est mise en place. Les livreurs précaires exploitent d'autres plus précaires. Parfois, ça va loin : les migrants parviennent à avoir un compte parce qu'Uber n'est pas très regardant, puis font un trafic de la main à la main et revendent à des mineurs*», observe Jérôme Pimot, porte-parole du Collectif des livreurs autonomes parisiens (Clap), embryon de regroupement de défense des droits des coursiers. En 2018, plusieurs médias dont France 2 et l'Express avaient révélé l'existence de ce marché noir à des-

tinuation des migrants. Certaines des plateformes directement visées, comme Uber, avaient à l'époque décidé de renforcer les contrôles. Ce qui ne semble pas avoir découragé les fraudeurs, dont les procédés semblent même s'être professionnalisés. Pour ne pas se priver de cette manne quotidienne, certains se sont rapprochés de faussaires, désormais fournisseurs de documents illégaux pour mineurs et migrants désireux de travailler. Pour le constater, nous nous sommes fait passer pour un jeune de 15 ans souhaitant devenir livreur. Sur Facebook, nous entrons en contact avec un homme qui propose de louer des comptes Uber Eats. Première question : «*T'as une carte d'identité française?*» Et puis, aussitôt, l'explication du système : «*Nous ne louons plus de comptes car Uber les bloque à cause des clients qui balancent que le livreur ne correspond pas à la photo du compte. En re-*

vanche, nous ouvrons un compte personnel. Nous créons ensuite la pièce d'identité française, tu auras 18 ans sur Uber. Tu auras le compte à ton nom, ta photo...» Fabriquer une fausse carte d'identité, ce n'est donc pas risqué ? Le faussaire se montre rassurant : «*C'est juste pour Uber, tu ne le dis à personne : 100% de réussite pour le moment. Nous, on envoie le document, il est validé en deux heures, tu te présentes à un point pour récupérer ton sac de livraison et tu peux commencer le lendemain.*» Pour conclure l'affaire, il partage dans la foulée trois photos de fausses cartes d'identité prises à l'arrache, certifiant qu'elles sont fraîchement produites pour duper Uber. Et que nous pourrions y placer n'importe quel nom, tant que la photo correspond : c'est elle qui servira à éviter les dénonciations de clients et les contrôles de la multinationale, notamment la reconnaissance faciale.

Le faussaire s'occupe aussi d'enregistrer le mineur en autoentrepreneur avec la nouvelle carte et de lui ouvrir un compte sur une banque en ligne si besoin. Des services «*facturés*» entre 40 et 100 euros selon une brochure qu'il nous envoie. Pour prouver que son réseau est professionnel, le faussaire partage aussi une photo de billets de banque assortie d'un commentaire énigmatique : «*Plus tard, je proposerai des services de faux billets.*» Dans tous ses messages, il ne parle jamais en son nom, utilisant le «*nous*» qui laisse planer le doute sur son identité et l'étendue de son réseau. On découvre en poursuivant la conversation qu'il s'agit d'un ancien salarié d'Uber revanchard. Il s'explique : «*Je représente un groupe de plusieurs personnes proposant plusieurs services moyennant des sommes. Nous partagerons à quatre les bénéfices engendrés.*» Difficile de savoir si ces informations sont vraies ou s'il ne s'agit pas simplement d'un arnaqueur à l'ancienne profitant des latitudes de la nouvelle économie. Pour prouver qu'il dit vrai, il partage des captures d'écran de conversations avec de nouveaux livreurs Uber Eats satisfaits de ses services.

«**Paysage**». Secrétaire général du Syndicat des chauffeurs privés-VTC, Sayah Baaroun est à peine étonné de ces révélations. L'emprise des faussaires sur les travailleurs ubérisés, il l'a constatée depuis longtemps dans son secteur. «*Il y a plein de chauffeurs qui conduisent avec de fausses cartes VTC, on les connaît et on les voit quotidiennement*», assure-t-il.

Dans cette activité, la fraude vise aussi à contourner des contrôles plus stricts instaurés récemment. Depuis la loi Grandguillaume, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les chauffeurs VTC sont obligés de passer un examen et de posséder ainsi un permis. Les policiers de la direction du renseignement de la préfecture de police ont déjà démantelé en 2017 un réseau de faussaires, mais selon les acteurs du secteur, certains exerceraient encore : «*Quand on roule on les voit bien... On ne peut pas vraiment passer à côté, ils font partie du paysage*», reconnaît un chauffeur Uber. Un de ses confrères avance d'autres arguments pour expliquer l'attrait des faussaires pour les plateformes : «*C'est de l'argent facile pour eux aussi, ceux qui cherchent à s'inscrire sur Uber sont tellement prêts à tout pour travailler... Il n'y a pas vraiment de statut non plus pour les gens comme nous, pas de reconnaissance de notre boulot, ça ne donne pas vraiment envie de le respecter.*»

Du côté d'Uber, interrogé par Libération, on assure que les contrôles sont de plus en plus stricts sur sa plateforme «*Drive*», ainsi que sur celle de livraison. Et qu'on procède régulièrement à de nouvelles inspections de la base de données contenant les documents officiels. Les faussaires, eux, risquent gros : le délit de faux ou d'usage de faux est puni jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

GURVAN KRISTANADJAJA

EDITORIAL

Par
**ALEXANDRA
SCHWARTZBROD**

Corvéables

On ne va pas se mentir : on préfère mille fois qu'un (grand) ado gagne son argent de poche en effectuant des livraisons à domicile plutôt qu'en dealant ou en piquant dans les magasins. Mais cela suppose alors un encadrement très strict et limité de l'activité qui permette au jeune de travailler de façon officielle et donc déclarée – avec toutes les garanties que cela suppose –, et surtout de continuer à aller en cours. Ce que n'assurent absolument pas les différentes plateformes de livraison à domicile, de type Uber, Deliveroo ou Stuart, qui n'hésitent plus à employer des mineurs en fermant les yeux sur des comptes d'autoentrepreneur ou des papiers d'identité suspects et des conditions de travail incompatibles avec la poursuite d'une scolarité normale. C'est même, si l'on en croit l'enquête que nous publions, tout un système qui s'est mis en place pour profiter de cette main-d'œuvre corvéable, notamment dans les quartiers où certains ados voient là le moyen idéal d'aider financièrement leurs parents. Cette enquête a trouvé notamment sa source chez les enseignants, de plus en plus préoccupés par le phénomène. Ils le constatent chaque jour : les mineurs employés par ces plateformes finissent par décrocher de leurs études. D'abord parce qu'ils sont fatigués, ensuite parce que, grisés par cet argent gagné relativement facilement, ils finissent par croire qu'il n'y a pas besoin d'étudier pour trouver du travail. Les plateformes de livraison à domicile ont une vraie responsabilité, mais aussi les pouvoirs publics qui laissent faire. Prenons l'exemple du Québec, où les entreprises sont invitées à se discipliner en aménageant horaires et conditions de travail des 15-16 ans. Allons plus loin : et si, au lieu de corriger les créneaux horaires proposés aux statistiques de livraison, les plateformes les corrôlaient aux résultats scolaires ?